

**Zeitschrift:** ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift

**Herausgeber:** Schweizerische Offiziersgesellschaft

**Band:** 159 (1993)

**Heft:** 2

**Rubrik:** ASMZ-Forum

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ASMZ-Forum

## Sicherheitspolitik – Taiwan-Connection

In der Tagespresse wurde in verschiedenen Nuancierungen über das Verhalten von KKdt a D W. Dürig im Zusammenhang mit einer Beratertätigkeit für militärische Anlagen in Taiwan berichtet. Dazu wird dem Bürger mitgeteilt, dass Herr Dürig als Nichtpilot sich eine Fluggeldentschädigung vom Bund/EMD auszahlen liess. Es ist für mich unverständlich, dass das EMD eine Untersuchung abgelehnt hat, umso mehr als KKdt Dürig nebst dem vollen Lohn (nach seiner frühzeitigen Pensionierung) einige lukrative VR-Mandate ausübt. Als Hinweis dient, dass zum Beispiel einem pensionierten Bundesrat seine Entschädigung reduziert wird, wenn dieser aus einer Nebenerwerbstätigkeit Vergütungen kassiert. Dieses unkorrekte und diskriminierende Verhalten eines höchsten mili-

tärischen Führers schadet der leider bereits stark angeritzten Armee. Nachdem nun die parlamentarische sicherheitspolitische Kommission die fragwürdige Beratertätigkeit sowie die umstrittenen Zulagen untersucht und Klarheit schaffen will, besteht für den steuerzahrenden Bürger die Chance einer notwendigen Abgrenzung.

Ein Vertrauensschwund in unsere höchsten Kommandostellen ist sehr schwer korrigierbar, und ich möchte wünschen, dass eine friedensfördernde Abklärung rasch erfolgt. Maj a D Kurt Heer

*Die Redaktion erachtete eine Abklärung der Fakten durch die Aufsichtsbehörde für unerlässlich und publiziert nachstehend deren Stellungnahme:*

1. Das EMD hat keine Möglichkeit, nach Gutdünken auf die Tätigkeit von höheren Stabsoffizieren im Ruhestand Einfluss zu nehmen. Dies gilt generell für pensionierte Beamte der Bundesverwaltung. Verfahren sind nur am Platz, wenn rechtlich relevante Tatbestände vorliegen.

Für das EMD durfte somit einzige die Frage im Vordergrund stehen, ob der ehemalige Kommandant der Flieger- und Fliegerabwehrtruppen, Korpskommandant Walter Dürig, im Zusammenhang mit seinem Beratermandat für den Bau von Flugzeugkavernen in Taiwan Geheimhaltungsvorschriften verletzt hat. Die vom Generalstabschef im Einvernehmen mit dem Departementschef veranlassten Abklärungen durch die Zentralstelle für Schutz und Sicherheit (ZES) haben ergeben, dass dies nicht der Fall war und kein Anlass für die Einleitung einer Untersuchung besteht.

2. Korpskommandant Dürig war nicht Pilot; er hat deshalb als Kommandant der Flieger- und Fliegerabwehrtruppen keine Flugvergütung bezogen. Seine Jahresentschädigung entsprach im Ansatz derjenigen der Armeekorpskommandanten. Mit Rück-

sicht darauf, dass er in seiner Funktion zwei Truppengattungen kommandierte, ihm zwei Bundesämter unterstanden und er überdies im Leitungsstab des EMD mitzuwirken hatte, wurde ihm aber (im Einvernehmen mit der Finanzdelegation der eidgenössischen Räte) eine Vergütung für ausserordentliche Dienstleistungen ausgerichtet, so dass sein Einkommen dasjenige der Armeekorpskommandanten um zehn Prozent überstieg. Von einem unkorrekten Verhalten von Korpskommandant Dürig kann keine Rede sein.

3. Die Frage der Ausrichtung von Flugvergütungen an Militärberufspiloten im Rang von höheren Stabsoffizieren wird vom EMD gegenwärtig überprüft. Mit Korpskommandant Dürig hat dies nichts zu tun.

Daniel Eckmann,  
Informationschef EMD

## Armée 95: armée alibi?

Tout le monde s'accorde à dire que notre armée a besoin de réformes. Encore faut-il savoir dans quel esprit celles-ci sont conçues: s'agit-il seulement de sacrifier à l'esprit du temps ou, au contraire, de faire en sorte que nous puissions toujours disposer, à l'avenir, pour garantir notre sécurité et notre indépendance, d'un instrument de défense efficace et crédible?

A cet égard, toute une série des réformes proposées par le Conseil fédéral dans son nouveau plan directeur de l'armée sont tout à fait justifiées: ainsi, la réduction de l'effectif réglementaire de 600 000 à 400 000 hommes, l'abaissement de la limite de l'âge de servir à 42 ans révolus pour les soldats et les cadres subalternes ou encore l'effort accru porté sur la formation des sous-officiers.

Sur d'autres points, en revanche, ce nouveau plan directeur laisse pour le moins songeur et suscite même, à certains égards, de graves interrogations.

### Moyens

Pour remplir les missions qui lui sont assignées, notre armée doit en avoir les moyens. A cet égard, si la nécessité d'une réduction des effectifs n'est pas contestée, elle n'est acceptable que si elle est compensé par l'acquisition de moyens nouveaux – et, malheureusement, coûteux – susceptibles d'améliorer la mobilité et la puissance de feu des unités restantes. Autrement dit, si elle veut conserver au moins son niveau actuel d'efficacité opérationnelle, l'armée 95 ne coûtera certainement pas moins cher qu'aujourd'hui.

Malheureusement, à la lecture du nouveau plan directeur, il est permis de douter que telle soit la volonté du Conseil fédéral. En effet, celui-ci prévoit, jusqu'en 1995, une diminution en valeur réelle de 15% des dépenses du DMF par rapport à 1990, les dépenses pour l'armement à elles seules devant subir une réduction de 20%. D'autre part, il existe un grave décalage entre la date d'entrée en vigueur des réformes envisagées (1995) et celle de l'acquisition de certains des moyens jugés indispensables par le Conseil fédéral lui-même (renouvellement de la DCA, système d'artillerie à longue portée, suivi du projet de mé-

canisation de l'infanterie, amélioration des moyens de transport aérien), reportée au-delà de l'an 2000.

Au cours d'un entretien qu'il a accordé le 24 février dernier à une délégation de l'Action pour une armée digne de ce nom, Monsieur Villiger a confirmé ce sentiment d'inquiétude en indiquant clairement que son fameux slogan «moins de graisse, plus de muscles» appartenait au passé et que son ambition, aujourd'hui, se réduisait à essayer, plus prosaïquement, de ne pas perdre de muscles dans l'opération.

### Rythme et durée des services

Oubliant un peu vite son mot-d'ordre de flexibilité, le Conseil fédéral en reste à une durée pratiquement uniforme des services entre les différentes incorporations. Or, la maîtrise de certains systèmes d'armes complexes (Léopard, Piranha) exige au contraire des services plus longs, qui pourraient être compensés sans difficulté par une réduction correspondante de la durée des cours de répétition en fin de carrière.

De même, alors que la guerre moderne exige toujours plus de polyvalence de la part du soldat, le Conseil fédéral propose de réduire la durée de l'école de recrues, pour toutes les troupes, de 17 à 15 semaines et celle du service militaire de 331 à moins de 300 jours. Il rend ainsi inévitable, en tout cas à l'école de recrues, l'abandon de matières importantes de l'instruction du soldat.

Mais surtout, il propose de passer, pour la quasi totalité des troupes, au rythme d'un cours de répétition tous les deux ans. Il prend ainsi le risque extrêmement grave, dans notre armée de milice dont les troupes sont déjà rarement en service par rapport à certaines troupes professionnelles étrangères, que par manque d'entraînement régulier, notre armée ne soit plus crédible.

### Classes d'âge

Oubliant à nouveau son idée de flexibilité, le Conseil fédéral, dans un domaine voisin, envisage encore de regrouper tous les militaires, sans distinction de troupes, dans une classe d'âge unique. Certainement réalisable dans certaines armes où la technique prédomine, ou dans les troupes à vocation sé-

dentaire, cette solution est malheureuse pour toutes les troupes où les aptitudes physiques jouent un rôle déterminant et entraînera non seulement une réduction du niveau moyen d'efficacité opérationnelle, mais également la disparition de tout ce qui ressemble, de près ou de loin, à des troupes d'élite, comme les grenadiers.

#### Remarques générales

Le nouveau plan directeur de l'armée est marqué par la dangereuse illusion qu'il pourrait y avoir, en quelque sorte, une «armée du temps de paix»

et une «armée du temps de guerre», que ce soit dans les méthodes d'instruction ou dans la durée des services. Pourtant, le Conseil fédéral écrit lui-même qu'*«en situation de crise, il faut être conscient que le marché n'offrirait guère de matériels en quantités suffisantes»* et qu'*«en outre, l'instruction et le recyclage de l'armée de milice pour l'utilisation de nouveaux matériels nécessitent des années»*. Autrement dit, le Conseil fédéral est conscient que les réformes proposées conduiraient à une baisse de l'aptitude de notre armée à remplir les missions qui lui sont assignées.

Son ambition se réduit alors à essayer de faire en sorte que son niveau d'efficacité opérationnelle ne descende pas si bas qu'il deviendrait impossible, au cas où une menace grave pèserait sur notre indépendance, de remonter la pente à temps.

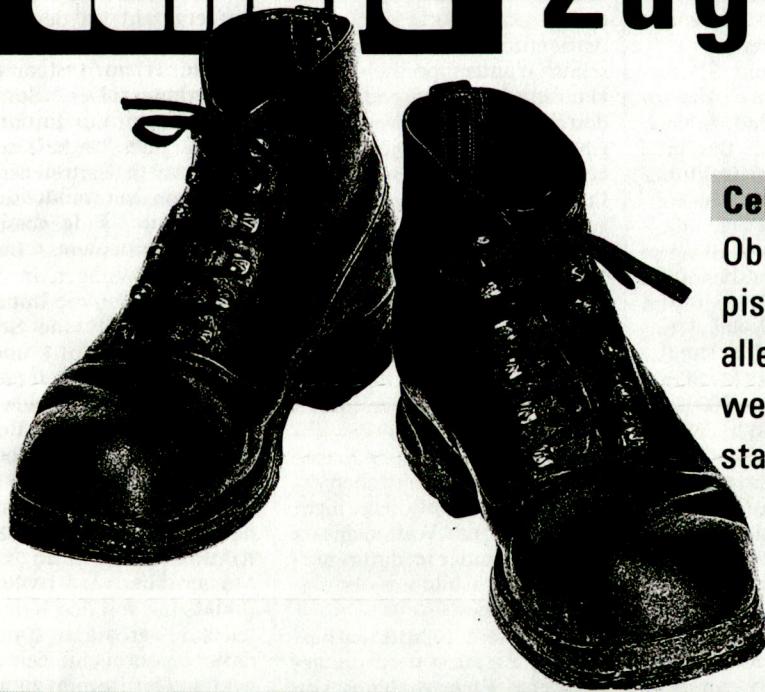
Le nouveau plan directeur suscite encore une autre interrogation au sujet de l'esprit qui anime les réformes proposées lorsque, vers la fin de ce document, le Conseil fédéral énumère tous les points sur lesquels il est entré en matière sur les propositions du groupe *Schoch*, comme s'il s'agissait d'un modèle qu'il conviendrait

d'approcher au plus près, alors qu'en réalité, il s'agit d'une tentative d'affaiblissement de notre armée par la subversion de ses méthodes d'instruction et de son style de conduite.

Quoi qu'il en soit, la balle est maintenant dans le camp des parlementaires fédéraux. Espérons qu'ils auront la lucidité et le courage de donner à notre armée les moyens de rester efficace et crédible et ne se contenteront pas d'une armée alibi.

Action pour une armée  
digne de ce nom  
Jean-Luc Addor,  
vice-président

# cellere Zugschule!



#### Cellere führt das Kommando

Ob Kasernenplatz oder Panzerpiste: Wir erstellen Beläge, die allen Anforderungen gerecht werden und jeder Belastung standhalten.

Cellere-Unternehmen für Strassen- und Tiefbau in den Kantonen:

- St.Gallen ● Zürich ● Thurgau ● Luzern ● Zug ● Aargau ● Schaffhausen
- Graubünden ● Appenzell A.-Rh. ● Glarus ● Nidwalden ● Obwalden
- Schwyz ● Uri



# ASMZ

Monatliche Auflage: 33 806 Exemplare

WEMF / SRV-beglaubigt